Archives parlementaires

Adresse de la justice de paix d'Amplepuis (Rhône), lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la justice de paix d'Amplepuis (Rhône), lors de la séance du 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 59-60;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17454_t1_0059_0000_6

Fichier pdf généré le 07/10/2019

creative commons

[*La société populaire d'Autun à la Convention nationale, le 8 vendémiaire an III*] (18)

Citoyens représentants,

Les sociétés populaires sont les colonnes de la République et la Convention nationale ne souffrira jamais qu'il leur soit porté atteinte.

Voilà citoyens représentants, la réponse que le président de la Convention a faite en votre nom, à différentes sections de Paris qui vous ont témoigné leur indignation sur le projet qui ne se manifestoit que trop évidemment de détruire les sociétés populaires. Nous scavons bien que les auteurs de la déclaration des droits de l'homme ne laisseroient jamais violer l'article prétieux qui garantit aux citoyens la liberté de s'assembler paisiblement et sans armes pour discuter leurs intérêts : mais les aristocrates qui sont les amis de la tyrannie, espéroient de trouver jusque dans votre sein des partisants de leur sisthème affreux. Les laches! ils osoient croire que les pères du peuple deviendroient les oppresseurs de ce peuple bon et généreux qu'ils ont établi dans la dignité de ses droits! vous venés de renverser leurs criminelles espérances : ils sont donc bien surs que les sentinelles de la liberté seront toujours réunis pour les surveiller et comprimer leurs efforts contre révolutionnaires. C'est surtout dans les crises ou se trouve la patrie, que cette surveillance est plus nécessaire que jamais; c'est quand les brigands de la Vendée relèvent une tête audacieuse, quand les scélérats de tous les départements renouent leurs complots liberticides, quand les ennemis cachés et ouverts de la République se liguent pour calomnier, intimider, perdre les patriotes, et anéantir avec eux la révolution, c'est au milieu de ces orages que les amis de la chose publique doivent, se rallier, se serrer dans les sociétés populaires, pour écraser les malveillants et déposer dans le sein de la Convention leurs voeux et leurs sollicitudes. Pour nous, citoyens représentants, nous remplirons ce devoir sacré avec courage et avec confiance; et nous aurons toujours pour devise, respect pour la Convention nationale, centre du ralliement des républicains, haine pour les tyrans, les modérés, les aristocrates et leurs infames complices.

Vive la Convention! vive la République!

Les sans-culottes d'Autun,
DUVARIN, *président*, SOUBERBIELLE,
MACHUREAU, LENOIR, *secrétaires*.

b

La société populaire des Andelys [Eure] **annonce le même respect pour la Convention, et l'invite à démasquer les hypocrites en patriotisme, et à fonder par son courage et sa vertu l'édifice de la prospérité publique.**

(18) C 322, pl. 1353, p. 7.

La Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de ces deux adresses (19).

[*Les sociétés populaires des Andelys à la Convention nationale, le 9 vendémiaire an III*] (20)

Egalité Liberté fraternité
La République ou la mort

La Convention nationalle, voilà notre seul point de ralliement; que des contre-révolutionnaires improuvent l'élan du devoir; que nous importe, ils gagnent le salaire du crime, nous, nous païons notre dette à la vertu.

Au milieu des vociférations exaspérées, quelle sera la boussolle du vaisseau de l'Etat ainsï ballotté en sens contraire? les actions de ceux qui l'agitent : la conduite des hommes, voilà le véritable thermomètre de la probité; la moralité des actions est le seul gage solide de la pureté du coeur, et tel qui ne fut jamais qu'un frippon, qu'un intrigant, qu'un scélérat, ne peut devenir un vrai républicain; car celui qui se dit républicain doit être pur, probe, vertueux, autrement ce n'est qu'un faux patriote. Crime et républicanisme, voilà les deux extrêmes; républicanisme et vertu, voilà les deux sinonimes.

Représentants, que votre courage continue d'arracher le masque de tous les hïpocrites et bientôt les patriotes purs à l'abrï des trames de l'intrigue, des hurlements du crime, du charlatanisme des fripons, des fureurs de quelques tiranneaux, se consacreront sans inquiétude à l'agriculture, au commerce, aux sciences et aux arts, source de la véritable prospérité.

Signé des membres des comités de correspondance des sociétés populaires des Andelys, et signé PASTEL, *président*, ROYER, LEPELLETIER, GAMELIN, *secrétaires des sociétés réunies*.

10

La justice de paix d'Amplepuis, district de Villefranche, département du Rhône, félicite la Convention sur la chûte de Robespierre, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (21).

(19) *P.-V.*, XLVII, 106.
(20) C 322, pl. 1353, p. 8.
(21) *P.-V.*, XLVII, 106.

Persée creative commons

[*Le juge de paix d'Amplepuis à la Convention nationale, le 29 fructidor an II*] (22)

Citoyens,

Je joins à la présente une invitation que la justice de paix du canton d'Amplepuis adresse à la Convention nationale par laquelle elle l'invite de resté à son poste, en conséquence je viens vous invité de vouloir bien en faire faire lecture à l'assemblée de la Convention, de l'insérer dans le bulletin et de nous en annoncer la réception.

Salut et fraternité et vive la République.

DUFOUR, *juge de paix,*
LAPOIRE, *greffier.*

[*Les membres de la justice de paix d'Amplepuis à la Convention nationale, s. d.*]

Liberté Egalité Probité et Justice

Citoyens représentans,

Encore une conjuration la plus criminelle que l'esprit humain ait jamais connu alloit éclater contre vous, les scélérats qui vouloient nous dominer, ont donc reçu leur juste chatiment. Car l'énergie que vous avez déployé pour les anéantir fera l'admiration des générations les plus recullées. Quand à nous, uni à jamais à la Convention nationale, nous la seconderons de tous nos moyens. Toujours prest à sacrifier nos vies, pour l'exécution prompte des loix, et pour la prospérité de la République.

Citoyens représentans, nous vous invitons de rester à votre poste, de continuer vos glorieux travaux, et d'y conserver toujours cette attitude et cette énergie qui a anéantit les tirans et les traitres.

Vive la République.

DUFOUR, *juge de paix,*
LAPOIRE, *greffier*, MARIN, *assesseur.*

11

La société populaire de Vercel [a], district d'Ornans, département du Doubs, et celle de Cuisery [b], département de Rhône-et-Loire [sic pour Saône-et-Loire], **félicitent la Convention sur la chûte de Robespierre, et applaudissent à son énergie dans cette circonstance mémorable; elles jurent de n'avoir jamais d'autre point de ralliement qu'elle, et déposent sur l'autel de la patrie, la première, la somme de 329 L 10 s; et la seconde, 1 218 L 5 s, qu'elles ont levées dans leur sein, et qu'elles consacrent à l'armement du vaisseau qui doit, sous le nom du Vengeur, combattre les brigands d'Albion.**

(22) C 321, pl. 1346, p. 2.

La Convention accepte cette offrande, en décrète la mention honorable, ainsi que des deux adresses, qui seront insérées au bulletin (23).

a

[*La société populaire de Vercel à la Convention nationale, le 12 vendémiaire an III*] (24)

Liberté Egalité Fraternité

Citoyens représentants,

Nous n'avons pu apprendre sans le plus vif attendrissement le sort de nos frères marains qui se sont immortalisés sur *Le Vengeur* : leur destinée à jamais mémorable pour la patrie doit faire trembler les tirans, étonner toutes les nations et apprendre aux féroces anglais que la france régénérée sait préférer la mort plutôt que l'esclavage, que nos héros ne sont pas tous morts, que le vaisseau *Le Vengeur* vat renaitre de ses cendres pour donner la mort aux tyrans coalisés et faire triompher sur mer et sur terre la liberté et la justice : ce sont dans ces vues, citoyens, que nous vous adressons la somme de 329 L 10 s, savoir en assignats 250 L, en numéraire 79 L 10 s que nous vous prions d'agréer comme le plus faible témoignage de notre dévouement à la chose publique.

Le sort de nos marains ne fixe pas seul notre attention : ouï, citoyens représentans, nous aimons à vous le dire, si nos armées de terre et de mer ont jusqu'ici bien mérité de la patrie, vous ne mérité pas moins cet éloge parceque vous avez aussi sauvé la patrie prête à succomber sous le joug du perfide et ambitieux Robespierre, c'est à votre courage que la République doit encore une fois sa liberté qui ne sera consolidée que par vos vertus et vos travaux : nous vous invitons donc au nom de la patrie, que vous êtes dignes de représenter, de rester à votre poste et d'être convaincus que la Convention seule sera notre guide.

PAIMBEUR, *président,*
RENAUD, *secrétaire*, DUMOLLARD, BERGIER.

b

[*La société populaire de Cuisery à la Convention nationale, le 7 vendémiaire an III*] (25)

Citoyens représentants,

Le décret par lequel vous avez immortalisé le dévouement héroïque de l'équipage du vaisseau Le Vengeur est gravé profondément dans

(23) *P.-V.*, XLVII, 107.
(24) C 321, pl. 1342, p. 8.
(25) C 321, pl. 1342, p. 7. *Bull.*, 25 vend. (suppl.).